



Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de CircleCube GmbH
En vigueur depuis janvier 2026

CircleCube GmbH, Neumann-Reichardt-Straße 27-33, 22041 Hamburg

Immatriculée au registre du commerce du tribunal d'instance de Hambourg sous le numéro
HRB 196809

Numéro d'identification TVA conformément à l'article 27a de la loi allemande relative à la TVA
(UStG) : DE362285718

Représentée par : Florian Blümer

Contact : post@circlecube.eu

Partie A : Dispositions générales	2
§ 1 Champ d'application	2
§ 2 Prix et conditions générales de paiement	2
§ 3 Limitation de responsabilité	3
PARTIE B : Conditions particulières pour la boutique en ligne	3
§ 4 Inscription et compte client B2B	3
§ 5 Conclusion du contrat sur la boutique en ligne	3
§ 6 Modes de paiement spécifiques à la boutique	4
PARTIE C : Conditions particulières pour les ventes traditionnelles sur devis	4
§ 7 Conclusion du contrat par devis individuel	4
PARTIE D : Conditions particulières pour le matériel, la location, les logiciels et les données	4
§ 8 Livraison, transfert des risques et obligation d'inspection	4
§ 9 Installation et exigences relatives au site	5
§ 10 Réserve de propriété	5
§ 11 Conditions particulières pour la location de systèmes d'automates	5
§ 12 Conditions particulières pour les contrats de service et de maintenance	6
§ 13 Droits de licence logicielle et accès à distance	7
§ 14 Désactivation à distance	7
§ 15 Utilisation des données des systèmes d'automates	8
§ 16 Obligations particulières et exclusion de responsabilité pour la compensation des données et des consignes	8
PARTIE E : Dispositions finales	8
§ 17 Droit applicable et juridiction compétente	8
§ 18 Clause de salvabilité	8
§ 19 Protection des données	8

Partie A : Dispositions générales

§ 1 Champ d'application

- 1) Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (« CGV ») s'appliquent à tous les contrats conclus entre CircleCube GmbH (« CircleCube ») et ses clients concernant la vente, la location et la prestation de services en lien avec des systèmes automatisés de reprise de consignes et de distribution (« Systèmes d'Automates »), ainsi que les logiciels, accessoires et services associés.
- 2) Les offres de CircleCube s'adressent exclusivement aux entrepreneurs au sens de l'article 14 du Code civil allemand (BGB), ainsi qu'aux personnes morales de droit public ou fonds spéciaux de droit public. Les consommateurs au sens de l'article 13 du BGB sont expressément exclus de l'utilisation des services et de la conclusion de contrats.
- 3) Les conditions dérogeant, contraires ou complémentaires du client ne font pas partie du contrat, sauf si CircleCube consent expressément à leur applicabilité sous forme textuelle. Cette exigence de consentement s'applique dans tous les cas, par exemple même si CircleCube effectue une livraison sans réserve en ayant connaissance des conditions générales du client.

§ 2 Prix et conditions générales de paiement

- 1) Tous les prix s'entendent en prix nets Départ Usine (EXW), à l'exclusion de l'emballage, des frais de transport, de l'installation et de la taxe sur la valeur ajoutée légale en vigueur.
- 2) Sauf disposition contraire, les factures sont exigibles et payables dans les 7 jours suivant la réception de la facture, sans aucune déduction. Les paiements doivent être effectués exclusivement par virement bancaire, sauf disposition contraire dans la Partie B pour la boutique en ligne.
- 3) Si le client est en retard de paiement, suspend ses paiements ou si des doutes justifiés surviennent quant à sa solvabilité, toutes les créances existantes de CircleCube deviendront immédiatement exigibles. CircleCube est également en droit d'exiger des intérêts de retard à un taux de neuf (9) points de pourcentage au-dessus du taux d'intérêt de base respectif. CircleCube se réserve le droit de mandater immédiatement une agence de recouvrement ou un avocat pour recouvrer la créance après la survenance du retard ; les frais et honoraires qui en résultent seront entièrement à la charge du client au titre du préjudice causé par le retard.
- 4) Le client n'a droit à la compensation ou au droit de rétention que si ses demandes reconventionnelles sont incontestées, judiciairement établies ou reconnues par CircleCube.
- 5) Les dispositions suivantes s'appliquent à l'échéance des loyers :
 - a) Dans le cadre des contrats de location traditionnels (par devis individuel), les loyers sont dus d'avance le premier jour de chaque mois calendaire.
 - b) Si la location est réservée via la boutique en ligne, le paiement du loyer est dû à la date convenue lors du processus de commande (généralement sous forme de paiement intégral d'avance lors de la commande pour toute la durée de

l'événement ou de la location).

- 6) Tout droit de rétention ou droit de refuser l'exécution du client en raison de défauts des Systèmes d'Automates livrés ou des services rendus est exclu, à condition que les défauts soient mineurs ou insignifiants et ne compromettent pas, ou de manière insignifiante, la fonction technique essentielle et le fonctionnement ordinaire du Système d'Automate. Dans ce cas, le client est tenu d'effectuer les paiements dans les délais, tandis que la rectification du défaut fera l'objet de négociations séparées.

§ 3 Limitation de responsabilité

- 1) CircleCube est responsable sans limitation pour les dommages causés intentionnellement ou par faute lourde par ses représentants légaux et cadres dirigeants, ainsi qu'en cas d'atteinte fautive à la vie, au corps ou à la santé.
- 2) En cas de négligence simple, CircleCube ne sera responsable que de la violation d'obligations contractuelles essentielles (obligations cardinales). Dans ce cas, la responsabilité est limitée au dommage prévisible et typique. Les obligations cardinales sont des obligations dont l'exécution permet la bonne exécution du contrat et sur le respect desquelles le client peut régulièrement compter.
- 3) Les limitations de responsabilité ne s'appliquent pas aux réclamations découlant de la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits défectueux (Produkthaftungsgesetz) ou en l'absence d'une qualité garantie.
- 4) Dans la mesure où la responsabilité de CircleCube est exclue ou limitée, cela s'applique également à la responsabilité personnelle de ses employés, représentants et agents d'exécution.
- 5) Pour tous les nouveaux Systèmes d'Automates et pièces de rechange livrés dans le cadre d'un contrat de vente, la période de garantie est de douze (12) mois à compter de la livraison ou de la livraison Départ Usine. Pour les Systèmes d'Automates d'occasion, toute responsabilité pour défauts est exclue, à moins que CircleCube ne soit coupable d'intention frauduleuse, de faute lourde ou d'une atteinte fautive à la vie, au corps ou à la santé, ou à moins qu'une qualité différente n'ait été expressément convenue.

PARTIE B : Conditions particulières pour la boutique en ligne

§ 4 Inscription et compte client B2B

- 1) La passation de commandes sur la boutique en ligne nécessite une inscription préalable et la création d'un compte client B2B.
- 2) Le client est tenu de fournir des informations complètes et exactes lors de l'inscription et de justifier de son statut professionnel (par exemple en fournissant son numéro d'identification TVA).
- 3) Les commandes déclenchées via un compte client seront considérées comme juridiquement contraignantes et autorisées par l'entreprise respective vis-à-vis de CircleCube, quel que soit l'employé ou le processus informatique ayant effectivement déclenché la commande.
- 4) Le client est tenu de traiter ses données d'accès de manière strictement confidentielle et de les protéger contre tout accès par des tiers non autorisés.

§ 5 Conclusion du contrat sur la boutique en ligne

- 1) La présentation des produits, logiciels ou services dans la boutique en ligne ne constitue pas une offre juridiquement contraignante de CircleCube, mais plutôt une invitation non contraignante à passer commande (*invitatio ad offerendum*).
- 2) En soumettant la commande via le bouton « Passer une commande ferme » (ou une formulation équivalente clairement rédigée), le client soumet une offre ferme de conclusion de contrat.
- 3) Le contrat n'est conclu qu'après une confirmation de commande séparée envoyée par CircleCube sous forme textuelle (par exemple par e-mail) ou par l'exécution immédiate de la commande (par exemple l'activation immédiate du logiciel). Une simple confirmation automatisée de réception de commande ne constitue pas une acceptation de l'offre.
- 4) CircleCube est en droit de refuser les commandes de la boutique en ligne dans un délai de 5 jours ouvrables sans donner de motifs.

§ 6 Modes de paiement spécifiques à la boutique

- 1) Dans la boutique en ligne, les modes de paiement suivants sont notamment à la disposition du client, par dérogation au § 2 paragraphe 2 :
 - a) Carte de crédit / traitement des paiements via Stripe
 - b) Paiement anticipé (Vorkasse)
 - c) Prélèvement SEPA
 - d) Financement ou crédit-bail via des partenaires affiliés (sous réserve d'un contrôle de solvabilité positif)
- 2) Dans la boutique en ligne, un paiement anticipé de 100 % est toujours exigé. L'expédition ou l'activation de la marchandise n'aura lieu qu'après réception du paiement intégral. CircleCube se réserve le droit d'exclure complètement certains modes de paiement (comme l'achat sur compte) dans la boutique en ligne.

PARTIE C : Conditions particulières pour les ventes traditionnelles sur devis

§ 7 Conclusion du contrat par devis individuel

- 1) Sauf disposition contraire expressément stipulée dans le texte du devis respectif, CircleCube est liée par ses devis individuels pendant une durée de 14 jours à compter de leur date d'émission.
- 2) Le contrat est conclu si le client accepte le devis sans modification pendant ce délai par écrit, par e-mail ou en signant la commande, ou si CircleCube accepte la commande du client au moyen d'une confirmation de commande sous forme textuelle.
- 3) Pour tous les achats effectués en dehors de la boutique en ligne (notamment sur la base de devis individuels), une modalité d'échelonnement du paiement s'applique par défaut : 50 % du montant total devient exigible à titre d'acompte immédiatement après la passation de la commande, le traitement ou la production ne commençant qu'après réception de ce paiement, et les 50 % restants doivent être réglés impérativement avant la livraison ou avant le chargement Départ Usine. Toutefois, CircleCube se réserve expressément le droit d'exiger le paiement intégral d'avance (paiement d'avance à 100 %) dans le devis individuel, ce qui s'applique notamment aux nouveaux clients, aux fabrications sur mesure ou en cas de doutes justifiés quant à la solvabilité du client, et sera explicitement indiqué au client dans

le devis correspondant.

PARTIE D : Conditions particulières pour le matériel, la location, les logiciels et les données

§ 8 Livraison, transfert des risques et obligation d'inspection

- 1) La livraison est effectuée Départ Usine (EXW). Le risque de perte ou de détérioration accidentelle de la marchandise est transféré au client lors de la remise à la société d'expédition, au transporteur ou au client lui-même. Cela s'applique également si CircleCube organise le transport pour le compte du client ou souscrit une assurance transport.
- 2) Le client est tenu d'inspecter la marchandise immédiatement après la livraison afin de déceler les dommages apparents dus au transport et de signaler ces dommages directement au transporteur (article 377 du Code de commerce allemand - HGB).
- 3) Les défauts cachés doivent être signalés à CircleCube sous forme textuelle dans un délai de sept (7) jours à compter de leur découverte. Si le client ne signale pas le défaut dans les délais impartis, la livraison sera considérée comme exempte de défauts et approuvée.
- 4) Dans le cas d'appareils d'occasion, les conditions décrites dans le devis ou la boutique s'appliquent en tant que qualité convenue ; la responsabilité pour défauts pour les marchandises d'occasion est exclue conformément au § 3 paragraphe 5.
- 5) Si un défaut signalé dans les délais existe, l'exécution ultérieure (Nacherfüllung) sera effectuée au choix de CircleCube par l'envoi gratuit d'une pièce de rechange ou par la livraison de remplacement de l'article lui-même. Cependant, le retrait de la pièce défectueuse et la réinstallation de la pièce de rechange livrée au titre de la garantie relèvent expressément de la responsabilité du client ; tous les frais de main-d'œuvre, de déplacement et de transport encourus dans le cadre du retrait et de l'installation des pièces de rechange seront entièrement à la charge du client.
- 6) Les réclamations au titre de la garantie et des défauts sont totalement exclues en cas d'écarts insignifiants par rapport à la qualité convenue, d'usure naturelle, de calcification, de dommages causés par des consommables inadaptés, d'un nettoyage insuffisant, d'influences chimiques ou électriques, ainsi que de dommages résultant d'une utilisation inappropriée, de manipulations ou de vandalisme.

§ 9 Installation et exigences relatives au site

- 1) L'installation et le montage des Systèmes d'Automates ne font généralement pas partie de la livraison, sauf si cela a été expressément convenu ou réservé en tant que service optionnel.
- 2) Le client est seul responsable de créer toutes les conditions préalables techniques et structurelles (notamment une surface stable, l'alimentation électrique, une connexion Internet permanente et suffisante, le respect de la température ambiante admissible et la ventilation) dans des locaux intérieurs adéquats sur le lieu d'installation, en temps utile et à ses propres frais.
- 3) Les dommages, dysfonctionnements ou pertes de données résultant d'une installation ou de conditions environnementales inadaptées seront entièrement à la charge du client et excluent tout droit au titre des défauts.

§ 10 Réserve de propriété

- 1) Lors de l'achat de Systèmes d'Automates ou d'accessoires, CircleCube conserve la propriété de toutes les marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de toutes les créances découlant de la relation commerciale (« Marchandises sous réserve de propriété »).
- 2) Le client est tenu de traiter les Marchandises sous réserve de propriété avec soin. Le nantissement, le transfert de propriété à titre de garantie, la revente ou la location à des tiers sont interdits au client avant le paiement intégral.

§ 11 Conditions particulières pour la location de systèmes d'automates

- 1) Tous les équipements loués restent la propriété de CircleCube pendant toute la durée de la période de location. Le client ne peut prétendre à la fourniture d'un Système d'Automate neuf. CircleCube est expressément en droit de fournir au client un appareil d'occasion ou reconditionné, mais techniquement entièrement fonctionnel et équivalent ; cela s'applique en particulier aux locations de courte durée pour des événements et salons professionnels. CircleCube se réserve également le droit de remplacer l'appareil loué par un autre appareil techniquement équivalent à tout moment pendant la période de location en cours (par exemple dans le cadre des cycles de maintenance, de réparation ou de remplacement). La sous-location ou la transmission non autorisée à des tiers est interdite ; tout changement du site d'installation doit être signalé préalablement à CircleCube sous forme textuelle (par exemple par e-mail).
- 2) Distinction entre usure normale et dommages :
 - a) Les modifications ou détériorations du Système d'Automate résultant d'une utilisation conventionnelle et appropriée (par exemple des signes légers et superficiels d'utilisation dans la zone de fonctionnement) ne relèvent pas de la responsabilité du locataire (usure normale).
 - b) D'autre part, toute détérioration causée par un fonctionnement inapproprié, un nettoyage insuffisant, le vandalisme, le cambriolage, l'usage de la force extérieure ou le non-respect des exigences relatives au site sera considérée comme un dommage à indemniser et ne donne pas droit au client à une réduction de loyer.
- 3) Responsabilité du locataire et franchise : En cas de dommage réel au sens du paragraphe 2 lettre b, ainsi que de perte ou de vol du Système d'Automate, le locataire sera entièrement responsable des frais de réparation ou de la valeur de remplacement. Dans la mesure où une exonération de responsabilité a été expressément convenue dans le contrat de location, la responsabilité du locataire par sinistre sera limitée à une franchise d'un montant de 500,00 EUR (ou au montant spécifié dans le contrat individuel). Cette limitation ne s'applique pas en cas de dommage causé de manière intentionnelle ou par faute lourde.
- 4) Obligation d'assurance du client : Le client est tenu d'assurer l'appareil loué pour la durée de la période de location à ses propres frais contre les risques d'incendie, d'eau, de cambriolage, de vandalisme et de vol simple à sa valeur de remplacement. La conclusion et l'existence de l'assurance doivent être prouvées à CircleCube immédiatement sur demande par la présentation de la police d'assurance. Si le client ne fournit pas la preuve de l'assurance dans un délai de 5 jours ouvrables malgré une demande en ce sens, CircleCube est en droit de mettre le Système d'Automate hors service aux frais du client ou de se rétracter du contrat.
- 5) Les loyers sont dus d'avance le premier jour de chaque mois calendaire, sauf disposition

- contraire dans le § 2 paragraphe 5 pour la boutique en ligne.
- 6) Sauf disposition contraire dans le contrat individuel, les préavis de résiliation pour les contrats de location sont de :
 - a) Trois (3) mois avant l'échéance pour une durée convenue d'un an ou plus.
 - b) Un (1) mois pour des durées plus courtes.
 - 7) Les contrats de location sont automatiquement renouvelés pour la durée initialement convenue, sauf s'ils sont résiliés dans les délais.
 - 8) Si le client est en retard dans le paiement des loyers à concurrence de deux loyers mensuels, CircleCube est en droit de résilier le contrat sans préavis. Dans ce cas, CircleCube peut récupérer les appareils aux frais du client. Le client s'engage à accorder immédiatement à CircleCube ou aux tiers autorisés l'accès aux appareils à cette fin.
 - 9) Après la fin du contrat de location, le client doit mettre les appareils à disposition dans un état propre pour leur enlèvement dans un délai de 14 jours. Si cela n'est pas fait en temps utile et que le client est responsable du retard, CircleCube est en droit de réclamer une indemnité d'usage appropriée ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour dommage/clause pénale de 50,00 EUR par appareil et par jour de retard, ce forfait étant plafonné au total à trois fois le loyer mensuel net respectif de l'appareil concerné. Le client se réserve expressément le droit de prouver que CircleCube n'a subi aucun dommage ou un dommage nettement inférieur au forfait.
 - 1) **§ 12 Conditions particulières pour les contrats de service et de maintenance**
 - 1) CircleCube propose des prestations optionnelles de service et de maintenance selon différents niveaux de performance (« Niveaux de Service »). Le périmètre concret des services, les délais de réponse et la rémunération due sont basés sur le Niveau de Service sélectionné dans le contrat individuel ou le devis correspondant.
 - 2) Dans le cas de la location de Systèmes d'Automates, un Niveau de Service de base défini est déjà inclus dans le loyer convenu, sauf disposition contraire dans le contrat de location. Lors de l'achat d'un Système d'Automate, des Niveaux de Service peuvent être souscrits séparément en option moyennant un supplément.
 - 3) Si un contrat de service est conclu pour un Système d'Automate dont la période de garantie d'origine a déjà expiré, CircleCube se réserve le droit de vérifier l'état technique du Système d'Automate dans un délai de 14 jours ouvrables après la conclusion du contrat, aux frais du client. S'il s'avère que le Système d'Automate n'est pas en parfait état, CircleCube est en droit de se rétracter du contrat de service dans un délai supplémentaire de 7 jours ouvrables, à moins que le client ne mandate CircleCube pour la réparation payante.
 - 4) Sauf disposition contraire dans le contrat individuel, les contrats de service souscrits séparément sont conclus pour une durée ferme d'un (1) an et sont automatiquement renouvelés pour une année supplémentaire, sauf s'ils sont résiliés par écrit avec un préavis de trois (3) mois avant la fin de la période en cours. Pour les appareils loués, la durée du Niveau de Service inclus est liée de manière ferme à la durée du contrat de location.
 - 5) Le client est tenu de signaler immédiatement à CircleCube tout changement du site d'installation du Système d'Automate par écrit ou par e-mail, car cela peut modifier les temps de déplacement et donc le respect des Niveaux de Service convenus.

§ 13 Droits de licence logicielle et accès à distance

- 1) Le logiciel contenu dans les Systèmes d'Automates ou acheté séparément est protégé par

le droit d'auteur. Les droits restent la propriété exclusive de CircleCube ou de ses donneurs de licence. Le client ne reçoit qu'un droit d'utilisation simple et non transférable (licence) pour utiliser le logiciel dans le cadre du fonctionnement du Système d'Automate respectif.

- 2) Toute modification, décompilation, manipulation ou rétro-ingénierie du logiciel ou des modules de sécurité est strictement interdite.
- 3) CircleCube est en droit d'effectuer des mises à jour logicielles, des configurations ou des mesures de maintenance à distance via des connexions en ligne. Le client doit fournir en permanence l'infrastructure en ligne requise à cette fin.

§ 14 Désactivation à distance

- 2) CircleCube est en droit de désactiver temporairement le logiciel et donc le bon fonctionnement du Système d'Automate à distance, en tout ou en partie, si un motif grave existe. Un tel motif grave existe notamment en cas de :
 - a) un retard de paiement important du client dépassant une durée d'au moins 14 jours et ayant fait l'objet d'une mise en demeure signifiée au client par écrit ou sous forme textuelle au moins 5 jours ouvrables avant la désactivation prévue ;
 - b) des violations graves du contrat malgré un avertissement préalable ;
 - c) une manipulation avérée ou fortement suspectée du logiciel, des modules de sécurité ou de l'appareil ;
 - d) une menace aiguë pour la sécurité informatique et des systèmes de CircleCube ou de tiers.
- 3) Toute réclamation en dommages-intérêts du client en raison d'une désactivation à distance justifiée est exclue.

1) § 15 Utilisation des données des systèmes d'automates

- 2) CircleCube collecte et utilise les données techniques du Système d'Automate via la connexion en ligne (par exemple l'état de fonctionnement, les paramètres du système, l'état de nettoyage, les données de dysfonctionnement, les versions des bases de données de reconnaissance, ainsi que le type et le volume des distributions et des retours).
- 3) Ces données sont utilisées exclusivement aux fins de l'exécution du contrat (analyse des dysfonctionnements, maintenance), de l'assurance qualité et du développement continu des systèmes CircleCube.
- 4) La divulgation de ces données à des tiers n'est pas autorisée, sauf si cela est nécessaire à l'exécution du contrat (par exemple à des sous-traitants ou des sociétés affiliées au sens de l'article 15 de la loi allemande sur les sociétés par actions - AktG) ou si CircleCube utilise les données sous une forme purement anonymisée à des fins statistiques.

1) § 16 Obligations particulières et exclusion de responsabilité pour la compensation des données et des consignes

- 2) Le client est tenu de signaler immédiatement à CircleCube, sous forme textuelle, tous les messages d'erreur, de vide ou de dysfonctionnement du Système d'Automate en lien avec la transmission de données ou les rapports de quantité destinés à des prestataires de services externes (par exemple des chambres de compensation), afin d'éviter les dommages causés par la perte de données.
- 3) CircleCube décline toute responsabilité pour les pertes de données, les pertes de rapports de quantité ou les pertes de recettes de consignes ou de ventes qui en découlent, sauf si la perte de données a été causée intentionnellement ou par faute lourde par CircleCube. La charge de la preuve d'une faute de CircleCube incombe au client.

PARTIE E : Dispositions finales

1) § 17 Droit applicable et juridiction compétente

- 2) Toutes les relations juridiques entre CircleCube et le client sont régies exclusivement par le droit de la République fédérale d'Allemagne (Bundesrepublik Deutschland), à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).
- 3) Le seul tribunal compétent et le lieu d'exécution pour tous les litiges découlant de cette relation contractuelle ou en lien avec celle-ci est Hambourg, à condition que le client soit un commerçant (Kaufmann), une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public. CircleCube reste également en droit d'intenter une action au siège principal du client.

1) § 18 Clause de salvabilité

- 2) Si certaines dispositions des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation étaient ou devenaient invalides ou inapplicables, en tout ou en partie, cela n'affecterait pas la validité des autres dispositions.

1) § 19 Protection des données

- 2) CircleCube traite les données personnelles des clients, de leurs employés et de leurs représentants aux fins de la bonne exécution du contrat et de la gestion de la clientèle, dans le strict respect des dispositions légales (RGPD / BDSG). Des informations complémentaires sur le traitement des données et les droits des personnes concernées sont disponibles dans la politique de confidentialité séparée sur le site web de CircleCube.